

Rapport sur la qualité des actifs au 30 juin 2016

I- Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	31 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
	31 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	31 001 M €
Autres	0 M €
	31 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	22 794 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	8 207 M €
	31 001 M €

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	15 773 M €	6 104 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	7 021 M €	2 103 M €
	22 794 M €	8 207 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M €	1	0 M €	0
1994	0 M €	5	0 M €	0
1995	0 M €	18	0 M €	0
1996	1 M €	232	0 M €	3
1997	7 M €	734	0 M €	3
1998	19 M €	1 319	0 M €	14
1999	52 M €	2 570	1 M €	50
2000	79 M €	2 859	1 M €	35
2001	98 M €	3 194	2 M €	144
2002	189 M €	5 611	10 M €	568
2003	429 M €	9 799	51 M €	1 678
2004	862 M €	15 338	171 M €	4 194
2005	1 676 M €	24 126	408 M €	7 785
2006	2 245 M €	29 072	568 M €	9 222
2007	2 096 M €	26 791	484 M €	7 338
2008	1 195 M €	16 627	262 M €	4 337
2009	1 371 M €	17 077	453 M €	6 696
2010	2 440 M €	28 658	1 211 M €	16 485
2011	1 692 M €	19 665	712 M €	9 958
2012	1 485 M €	16 280	557 M €	6 864
2013	2 539 M €	23 711	1 251 M €	12 246
2014	2 047 M €	18 376	813 M €	8 115
2015	2 130 M €	15 971	1 164 M €	9 666
2016	142 M €	1 099	88 M €	719
	22 794 M €	279 133	8 207 M €	106 120

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	4 M €	829	2 M €	499
1	58 M €	6 736	34 M €	3 624
2	139 M €	8 693	80 M €	4 595
3	257 M €	10 484	127 M €	4 928
4	407 M €	12 382	210 M €	6 382
5	521 M €	12 882	259 M €	6 321
6	630 M €	13 283	291 M €	5 988
7	795 M €	14 596	341 M €	6 127
8	933 M €	15 738	368 M €	5 891
9	1 253 M €	18 848	564 M €	7 990
10	1 231 M €	17 113	486 M €	6 428
11	1 290 M €	15 873	484 M €	5 683
12	1 362 M €	15 426	457 M €	5 014
13	1 305 M €	14 369	424 M €	4 315
14	1 696 M €	16 213	637 M €	5 939
15	1 454 M €	13 539	456 M €	4 119
16	1 330 M €	11 824	404 M €	3 471
17	1 490 M €	12 043	460 M €	3 611
18	1 299 M €	10 096	412 M €	3 197
19	1 706 M €	12 277	703 M €	4 929
20	990 M €	7 399	301 M €	2 172
21	631 M €	4 904	132 M €	1 004
22	613 M €	4 438	174 M €	1 290
23	567 M €	3 906	153 M €	1 071
24	573 M €	3 576	186 M €	1 156
25	185 M €	1 159	54 M €	328
26	35 M €	249	3 M €	20
27	20 M €	134	3 M €	15
28	9 M €	58	1 M €	5
29	9 M €	54	1 M €	7
30	2 M €	12	0 M €	1
	22 794 M €	279 133	8 207 M €	106 120

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 30 juin 2016, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH s'élèvent à 2 842 720 480 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 342 720 480 Euros
- Dépôts à terme des sommes reçues à titre de collatéral suite à l'activation du Pré-maturity test : 2 500 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis de 2 jours.

V- Remboursements anticipés

Au cours du second trimestre 2016, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 7,94%.

Ce taux est déterminé sur base historique, par type de taux et de produit, selon une méthode forfaitaire consistant à calculer chaque trimestre une moyenne des taux de remboursements anticipés sur cinq années glissantes.

VI- Risque de taux et de change

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux ou de change qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Suite à la dégradation de la note à long terme de la BFCM à A+ par l'agence de notation Fitch Ratings le 14 décembre 2011, et conformément au prospectus, des swaps ont été mis en place afin de couvrir le risque de taux et de change sur les actifs et les passifs.

Cependant, les transactions couvrant le risque de taux ont été résiliées en juillet 2015. Depuis, ce risque est couvert par les autres mécanismes prévus dans la documentation (notamment par la surcollatéralisation).

Les transactions couvrant le risque de change restent toujours en vigueur. La contrepartie de ces swaps est actuellement BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Des swaps miroirs ont été simultanément mis en place entre Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH et la BFCM afin de neutraliser la position de taux créée par la présence des prêts miroirs.

En cas de défaut de la BFCM les prêts sécurisés et les swaps de change miroirs seront résiliés. Les swaps couvrant les risques de devises sur les émissions conclus avec une contrepartie éligible resteront en place. Le seul risque de taux sera alors un risque sur les fixings.

Au 30 juin 2016, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan était de 39 millions d'euros pour une hausse des taux de 200pb.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Ce besoin net de trésorerie est aujourd'hui couvert par le montant déposé dans le Cash Collateral Account suite à l'activation du Pre-Maturity Test. Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH bénéficie en effet d'une mise à disposition de liquidité permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

Au 30/06/2016, le montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel - CIC Home Loan SFH est de 2 500 000 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.